

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 10 janvier 2017, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	M. Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

M. Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2017-01-1959)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant le point suivant et en laissant l'item Varia ouvert à d'éventuels ajouts :

26. a) Société protectrice des animaux de Drummondville : Autoriser le versement pour le contrôle animalier pour l'année 2017 au montant de 1 807,58 \$, taxes incluses

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016
4. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 décembre 2016
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie au 31 décembre 2016
 - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 décembre 2016
5. Avis de motion : Projet de règlement numéro 529-17 concernant la constitution d'une réserve financière pour financer les dépenses de vidange de fosses septiques
6. Adoption : Règlement numéro 526-16 concernant le traitement des élus municipaux pour l'année 2017
7. Adoption : Règlement numéro 527-16 sur la délégation de pouvoirs pour la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie pour l'année 2017
8. F.Q.M. : Inscription à la formation *La communication avec les médias et avec les citoyens*, le 18 février 2017, à Warwick, au coût de 385 \$, plus taxes
9. A.D.M.Q. : Renouvellement de la cotisation annuelle pour la directrice générale pour 2017, au montant total de 735,75 \$ taxes incluses (cotisation 511,64 \$ taxes incluses et 400,11 \$ assurance-cautionnement)
10. F.Q.M. : Inscription à la formation *La communication avec les médias et avec les citoyens*, le 18 février, à Warwick, au coût de 385 \$, plus taxes
11. C.O.M.B.E.Q. : Adhésion 2017 pour l'inspecteur en urbanisme et en environnement, au montant de 402,41 \$ taxes incluses
12. Nomination d'un pro-maire pour l'année 2017

13. Dépôt et adoption du rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour 2017
14. Dépôt et adoption de la liste des salaires des employés municipaux pour 2017
15. Achat du logiciel SAME pour l'envoi de messages automatisés lors des situations d'urgence
16. Démission d'un pompier volontaire
17. Embauche d'un nouveau pompier dans la catégorie pompier 1
18. Achat de deux uniformes de combat pour les pompiers, au coût approximatif de 2000 \$, plus taxes, chacun
19. Contrat de service avec Isotech pour l'entretien des uniformes de combat
20. Fibre optique : Intention du conseil
21. Renouvellement du mandat des membres *citoyens* et des membres *conseillers* sur le Comité consultatif d'urbanisme pour la période de 2017-2018
22. Demande de commandite pour l'activité *Derby Équestre Amateur*, organisé par le Ranch S. Martin
23. Appui de la municipalité pour la persévérance scolaire des jeunes
24. Office municipal d'habitation : Adoption du budget 2017
25. Adoption des comptes à payer
26. Varia
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2017-01-1960)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

(2017-01-1961)

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme au 31 décembre 2016
- Rapport de l'inspecteur en voirie au 31 décembre 2016
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 décembre 2016

(2017-01-1962)

5. Avis de motion : Projet de règlement numéro 529-17 concernant la constitution d'une réserve financière pour financer les dépenses de vidange de fosses septiques

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 529-17

concernant la constitution d'une réserve financière pour financer les dépenses de vidange de fosses septiques. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2017-01-1963)

6. Adoption : Règlement numéro 526-16 concernant le traitement des élus municipaux pour l'année 2017

CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités présentes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 5 décembre 2016, par la conseillère, Mme Nancy Letendre. Le maire a présenté le projet aux personnes présentes à cette séance;

ATTENDU QUE la municipalité verse actuellement un traitement annuel de 11 031,30 \$ pour le maire (rémunération de base + allocation de dépenses) et d'un traitement de 3 677,10 \$ pour chaque conseiller (rémunération de base + allocation de dépenses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité qu'un règlement, portant le numéro **526-16**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1.1 ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 2 TERMINOLOGIE

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

Traitement : Correspond à la somme des montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses allouées au maire et à chacun des conseillers.

Rémunération de base : Signifie le montant offert au maire et à chacun des conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

Rémunération additionnelle : Signifie un montant supplémentaire offert au maire suppléant lorsque celui-ci occupe des charges définies dans le présent règlement.

Allocation de dépenses : Correspond à un montant égal à la moitié (½) du montant de la rémunération de base.

Remboursement des dépenses : Signifie le remboursement d'un montant d'argent payé à la suite de dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, la rémunération de base pour le maire est fixée à 7 354,20 \$ et la rémunération de base de chacun des conseillers correspond à 2 451,40 \$.

ARTICLE 4 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Pour l'exercice financier 2017, la rémunération du maire et des conseillers est indexée à la hausse au taux de 2 %, à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 5 MINIMUM DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne peut en aucun cas être inférieure au montant minimum de la rémunération de base décrétée par la loi.

ARTICLE 6 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses correspondant à un montant égal à la moitié ($\frac{1}{2}$) du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* pour le maire et chacun des conseillers. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser conformément au *chapitre III de la Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ARTICLE 7 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE - MAIRE SUPPLÉANT

Le maire suppléant aura droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions, suite à une absence justifiée pour une période continue, nécessitant l'autorisation du conseil pour un tel déplacement. Cette rémunération est versée lorsque le maire est absent pour plus de trente (30) jours consécutifs.

La municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse ledit remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 8 CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS

La rémunération décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* est calculée pour chacun des membres du conseil municipal sur une base annuelle. Cette rémunération est versée trimestriellement et versée dans les cinq (5) jours suivant la séance ordinaire du conseil.

ARTICLE 9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable par le conseil.

Exception pour le maire : Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article précédent pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le membre du conseil que le maire désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité.

Séance du conseil : Ces articles s'appliquent également à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à des fins de repas à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organisme de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en relation avec une telle séance dans la mesure où il s'agit d'une séance ou d'une réunion de laquelle aucun membre du conseil ou de l'organisme concernée n'était exclu pour un motif autre que son habileté à siéger.

Pièces justificatives exigées : Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates.

Transport en commun : Tout déplacement par autobus, par train ou par taxi, est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives.

ARTICLE 10 VÉHICULE PERSONNEL

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

À une indemnisation pour la distance nécessaire et effectivement parcourue à l'extérieur de la municipalité. Toute distance parcourue à l'intérieure même de la municipalité, est jugée cas par cas.

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule est de 0,42 \$ / kilomètre parcouru.

Les frais de stationnement et de péage sont remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 11 FRAIS DE REPAS

La municipalité rembourse un montant maximal pour les frais de repas selon les coûts réels.

ARTICLE 12 FRAIS DE LOGEMENT

La municipalité rembourse aux élus les frais de logement effectivement supportés dans un établissement sur présentation de pièces justificatives.

ARTICLE 13 PARTICULARITÉ

La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes factures qui lui semblent abusives.

ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire, M. Robert Boucher, ayant exprimé son vote favorable à l'adoption de ce règlement.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

(2017-01-1964)

7. Adoption : Règlement numéro 527-16 sur la délégation de pouvoir pour la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie pour l'année 2017

DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU CHEF POMPIER

ATTENDU QUE le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire de la municipalité, en vertu de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* aux conditions qu'il détermine, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation des dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné le 5 décembre 2016 par le conseiller, M. Jocelyn Brière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseiller, M. Joël Jutras, et résolu qu'un règlement numéro **527-16** soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 RESTRICTIONS

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur la délégation de pouvoirs à la secrétaire-trésorière et au chef-pompier.

ARTICLE 3 CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS

La limite monétaire maximale autorisée par le présent règlement est énumérée à l'annexe « A » pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé. Cette autorisation est attribuée au directeur général et au chef-pompier selon certains critères, tel que l'urgence d'une situation.

Cette délégation de pouvoirs s'applique à l'exercice financier 2017.

ARTICLE 4 AUTRES CONDITIONS

La présente délégation de pouvoir est consentie au directeur général à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances ordinaires du conseil, un résumé des décisions qu'il a prises au nom du conseil depuis son dernier rapport.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Robert Boucher
Maire

M. Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

ANNEXE "A"

Le montant qui figure à chaque poste budgétaire est un **montant maximal** par transaction seulement tout en respectant le budget annuel 2017.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

02-130-00-321	Frais de poste (timbres)	500
02-130-00-341	Avis publics	300
02-130-00-414	Informatique - administration	500
02-130-02-459	Contrat de service – Infotech	250
02-130-00-670	Fournitures de bureau	500
02-140-00-670	Papeterie élection	1 000
02-190-00-522	Entretien & réparation - Édifice municipal	500
02-190-00-527	Entretien & réparation - Équipement de bureau	200
02-702-20-522	Entretien & réparation – salle municipale	150
02-320-00-516	Location de machinerie & outillage - voirie	200
02-320-00-521	Entretien & réparation - Chemins & rues	1 000
02-320-00-621	Achat pierre, gravier & sable	1 000
02-320-00-625	Achat d'asphalte froide	200
02-320-00-641	Achat d'outils & quincaillerie - voirie	200
02-320-00-642	Achat de tuyaux pour ponceaux	1 000
02-320-01-521	Entretien & réparation - ponceaux	1 000
02-355-00-649	Signalisation routière	500
02-451-10-649	Bacs à ordures	1 000
02-452-10-649	Bacs à recyclage	1 000

DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

02-220-00-525	Entretien & réparation pièces - véhicules	1 500
02-220-00-631	Essence, lubrifiant & huile	300
02-220-00-650	Vêtements - pompiers	500
02-220-00-699	Équipements – pompiers	500

(2017-01-1965)

8. F.Q.M. : Inscription à la formation *La communication avec les médias et avec les citoyens*, le 18 février 2017, à Warwick, au coût unitaire de 385 \$, plus taxes, chacun

Attendu que la Fédération Québécoise des Municipalités offre la formation *La communication avec les médias et avec les citoyens* aux élus municipaux, le 18 février 2017, à Warwick;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser les conseillers, Messieurs Sylvain Marcoux et M. Marcel Sinclair à suivre la formation *La communication avec les médias et avec les citoyens* donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités, le 18 février 2017, à Warwick, au montant unitaire de 385 \$, plus taxes.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1966)

9. A.D.M.Q. : Renouvellement de la cotisation annuelle pour 2016, au montant total de 911,75 \$ taxes incluses (cotisation 453,55 \$ taxes incluses et 294 \$ assurance-cautionnement)

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement à l'Association des directeurs municipaux du Québec, au montant total de 911,75 \$ taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2017 incluant la cotisation au montant de 511,64 \$ taxes incluses et l'assurance-cautionnement au montant de 400,11 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1967)

10. A.C.S.I.Q. : Renouvellement de la cotisation annuelle pour 2017, au montant de 287,44 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser le versement à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec., au montant 287,44 \$ taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion annuelle 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1968)

11. C.O.M.B.E.Q. : Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'inspecteur en environnement, au montant de 402,41 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser le versement à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiments et en Environnement du Québec, au montant de 402,41 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de l'adhésion 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1969)

12. Nomination d'un pro-maire pour l'année 2017

Attendu que la municipalité doit nommer le ou les membres qui pourront siéger, en l'absence du maire, à titre de pro-maire pour l'année 2017;

Attendu les discussions des membres du conseil à ce sujet;

Attendu que la conseillère, Mme Line Fréchette accepte d'être pro-maire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseiller, M. Joël Jutras, de nommer la conseillère Mme Line Fréchette à titre de pro-maire pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1970)

13. Dépôt et adoption du rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour 2017

Attendu que la municipalité doit déposer et adopter le rapport prévisionnel des dépenses incompressibles annuellement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de déposer et d'adopter le rapport prévisionnel des dépenses incompressibles pour l'année 2017, au montant de **791 299 \$** dont la liste est présentée comme suit :

<i>N° poste</i>	<i>Description</i>	
	Conseil municipal	
02-110-00-130	RÉMUNÉRATION - ÉLUS	22 063
02-110-00-133	ALLOCATION DÉPENSES - ELUS	11 032
02-110-00-220 à 260	D.A.S. - ÉLUS	1 690
02-110-00-951	QUOTE-PART MRC - LÉGISLATION	3 571
	Administration générale	
02-130-00-141	SALAIRE - DIRECTRICE GÉNÉRALE	40 665
02-130-00-222 à 262	D.A.S. - ADMINISTRATION	15 228
02-130-00-283	ASSURANCE COLLECTIVE - EMPLOYÉS	16 000
02-130-00-321	FRAIS DE POSTE	3 200
02-130-00-339	CELLULAIRE - ADMINISTRATION	700
02-130-00-331	TELEPHONE - INTERNET -ADMINISTRATION	2 600
02-130-00-670	FOURNITURES DE BUREAU	3 500
02-130-00-951	QUOTE-PART MRC - GESTION	15 007
02-130-01-141	SALAIRE - SECRÉTAIRE ADMINISTRATION	28 900
02-130-02-141	SALAIRE - DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE	39 820
02-150-00-951	QUOTE-PART MRC - ÉVALUATION	18 459
02-190-00-335	SITE WEB - HÉBERGEMENT & MISE À JOUR	320
02-190-00-681	ELECTRICITE - ADMINISTRATION	3 000
02-190-01-951	QUOTE-PART MRC - SUBVENTIONS ORGANISMES	1 000
	Protection contre les incendies	
02-220-00-141	SALAIRES POMPIERS	34 800
02-220-00-222 à 262	D.A.S. - POMPIERS	1 725
02-220-00-281	ASSURANCE-VIE - POMPIERS	818
02-220-00-331	CELLULAIRE - DIRECTEUR DU SSI	780
02-220-00-339	SYSTÈME TÉLÉCOMMUNICATION - SSI	2 300
02-220-00-965	IMMATRICULATION - VÉHICULES SSI	3 050
02-220-01-141	SALAIRES POMPIERS - ENTRAIDE	4 000
02-230-01-951	QUOTE-PART MRC - MAT. DANG. & REMOR. HAZ-MAT	447
	Voirie municipale	
02-320-00-141	SALAIRE - INSPECTEUR EN VOIRIE	38 340
02-320-00-222 à 262	D.A.S. - VOIRIE	8 248
02-320-00-631	TRACTEUR - ESSENCE	2 000
02-320-00-526	ENTR. ET RÉP. ESSENCE - OUTILLAGE	1 200

02-320-01-339	CELLULAIRES - VOIRIE	750
02-320-00-639	CHAUFFAGE -GAZ PROPANE	1 000
02-320-00-681	ELECTRICITE - GARAGE MUNICIPAL	600
02-320-01-141	SALAIRE - ADJOINT À L'INSPECTEUR	25 826
02-330-00-521	CONTRAT ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	75 000
02-330-00-635	ACHAT ABRASIF	18 000
02-340-00-681	ÉLECTRICITÉ - LUMIÈRES DE RUES	5 500

Réseaux de distribution de l'eau potable

02-413-00-681	ELECTRICITE - COMPTEUR TELEMETRIQUE	1 000
02-413-00-649	COMPTEURS D'EAU & RÉGULATEURS DE PRESSION	1 500

Matières résiduelles

02-451-10-446 & 951	ENLEVEMENT ORDURES & MRC	16 560
02-452-10-446 & 951	CUEILLETTE SÉLECTIVE	24 585
02-452-11-446 & 13-446	CUEILLETTE ORGANIQUE	21 860
02-452-11-951	QUOTE-PART MRC - ÉCOCENTRE	7 195
02-452-12-951	QUOTE-PART MRC - ENFOUISSEMENT DÉCHETS	27 836
02-452-13-951	QUOTE-PART MRC - TRI & TRAITEMENT RECYCLAGE	3 300
02-460-00-951	QUOTE-PART MRC- COURS D'EAU	318
02-470-01-529	CONTRÔLE BIOLOGIQUE - VILLE DRUMMONDVILLE	4 750

Aménagement, urbanisme et zonage

02-610-00-141	SALAIRE - INSPECTEUR EN URBANISME	32 200
02-610-222 à 262	D.A.S. - INSPECTEUR EN URBANISME	4 325
02-610-00-345	AVIS PUBLICS - URBANISME	1 200
02-620-00-951	QUOTE-PART MRC - SDED AGENT RURAL	6 195

Loisirs et Culture

02-700-50-520	ZAMBONI – ESSENCE, ENTRETIEN & RÉPARATION	1 000
02-701-00-681	ÉLECTRICITÉ - INFRASTRUCTURES EN LOISIRS	4 200
02-701-30-141	SALAIRES - ENTRETIEN INFRASTRUCTURES LOISIRS	20 700
02-701-30-222 à 262	D.A.S. - LOISIRS	2 765
02-701-90-951	QUOTE-PART MRC - PISTES CYCLABLES	3 135
02-702-20-141	SALAIRE - ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	1 500
02-702-20-222 à 262	D.A.S. - ENTRETIEN SALLE MUNICIPALE	215
02-702-20-632	HUILE A CHAUFFAGE - SALLE MUNICIPALE	3 200
02-702-20-699	ENTRETIEN & RÉPARATION - SALLE	250
02-702-92-959	SUPRALOCAUX - VILLE DRUMMONDVILLE	44 500

Frais de financement

02-921-01-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 277-97	4 141
02-921-02-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 289-98	265
02-921-03-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 343-02	3 222
02-921-06-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. – GARAGE DU 755	2 222
02-921-07-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 505-16	609
02-921-08-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 506-16	491
02-921-09-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 507-16	575
02-921-10-840	INTÉRÊTS DETTE L.T. - RÈGLEMENT 508-16	418
02-990-00-880	FRAIS ANNUELS CARTES DE CRÉDIT VISA	60
2-990-00-895	FRAIS DE CAISSE - ADMINISTRATION	1 700

Remboursement de la dette à long terme

03-210-01-001	CAPITAL DETTE L.T. # 277-97	57 246
03-210-02-002	CAPITAL DETTE L.T. # 289-98	2 436
03-210-03-003	CAPITAL DETTE L.T. # 343-02	17 400
03-210-05-006	CAPITAL DETTE L.T. GARAGE DU 755	9 300
03-210-06-001	CAPITAL DETTE L.T. # 505-16	2 083
03-210-07-001	CAPITAL DETTE L.T. # 506-16	1 679
03-210-08-001	CAPITAL DETTE L.T. # 507-16	1 066
03-210-09-001	CAPITAL DETTE L.T. # 508-16	958

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1971)

14. Dépôt et adoption de la liste des salaires des employés municipaux pour 2016

Attendu que la municipalité désire ajuster le salaire des employés municipaux pour l'exercice financier 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter la liste des salaires des employés municipaux déposée à cette séance pour l'exercice financier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1972)

15. Info Diffusion : Achat du logiciel SAME pour l'envoi de messages automatisés lors des situations d'urgence

Attendu que la sécurité de la population est une priorité;

Attendu que la municipalité souhaite pouvoir rejoindre sa population en tout temps lors des situations d'urgence;

Attendu que des recherches ont été effectuées pour trouver la meilleure solution;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'acquérir le logiciel d'appels automatisés SAME de la compagnie Info Diffusion au coût de 563,38 \$, taxes incluses et d'autoriser le versement des frais annuels (incluant 5 000 crédits) au coût de 482,90 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16. Démission d'un pompier volontaire

Les membres du conseil sont informés de la démission de M. Daniel Bourret au poste de pompier volontaire.

(2017-01-1973)

17. Embauche d'un nouveau pompier dans la catégorie pompier 1

Attendu que la municipalité désire procéder à l'embauche d'un pompier 1;

Attendu la discussion des membres du conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'accepter la candidature de M. Jordan Descheneaux comme pompier de la catégorie 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1974)

18. Achat de deux uniformes de combat pour le service incendie, au coût approximatif de 2 000 \$, plus taxes, chacun

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser l'achat de deux uniformes de combat pour le service incendie au coût approximatif de 2 000 \$, plus taxes chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1975)

19. MRC : Intérêt de la municipalité pour poursuivre les démarches dans le dossier de la fibre optique

Attendu qu'une présentation a eu lieu le 14 décembre 2016 au bénéfice des membres du conseil de la MRC de Drummond, par les consultants Messieurs Alain et

Richard Lampron, portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

Attendu qu'afin de poursuivre les démarches entreprises par la MRC il y aurait lieu, dans une prochaine étape, de procéder à l'ingénierie préliminaire associée à un réseau de fibre optique, à la recherche de partenaires et à l'élaboration d'un plan d'affaires;

Attendu l'adoption des prévisions budgétaires 2017 qui prévoient un montant maximal de 50 000\$ du Fonds de développement des territoires 2016-2017 pour le dossier de la fibre optique;

Attendu que les membres de la MRC de Drummond souhaitent évaluer la possibilité de réaliser ce projet sur leur territoire en consultant le conseil de leur municipalité;

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham signifie à la MRC de Drummond son intérêt à la poursuite des prochaines étapes afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée pour la mise en place possible de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Que le conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham signifie à la MRC de Drummond son intérêt à participer au dépôt d'un projet dans le cadre des programmes de financement annoncés par les deux paliers de gouvernement, dans le respect de la date limite du 13 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1976)

20. Renouvellement du mandat des membres citoyens et des membres conseillers sur le Comité consultatif d'urbanisme pour la période de 2017-2018

Attendu que, l'article 1.7 du Règlement 472-14 portant sur l'implantation d'un comité consultatif d'urbanisme prévoit que le conseil peut reconduire le mandat des membres autant de fois qu'il lui plait;

Attendu que tous les membres du comité ont fait connaître leur intention de poursuivre dans leurs fonctions au CCU;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de reconduire tous les mandats venant à échéance en janvier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1977)

21. Demande de commandite pour l'activité Derby Équestre Amateur, organisée par le Ranch S. Martin

Attendu que la municipalité a reçu une demande du Ranch S. St-Martin pour une contribution financière pour la tenue des activités du Derby St-Majorique;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Line Fréchette, et résolu d'autoriser un versement au montant de 50 \$ à titre de contribution financière au Ranch S. St-Martin, pour la tenue des activités organisées lors du Derby St-Majorique, le 28 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1978)

22. Appui de la municipalité pour la persévérance scolaire des jeunes

Attendu que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Attendu que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Attendu que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire

Attendu que dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Line Fréchette, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre et résolu de déclarer que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham appuie les Journées de la persévérance scolaire 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1979)

23. Office municipal d'habitation : Dépôt et approbation du budget 2017 déposé par la SHQ

Attendu que la SHQ a déposé au bureau municipal le budget de l'office municipal d'habitation pour approbation;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter et d'approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation déposé par la SHQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-01-1980)

24. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 527-16 sur la délégation de pouvoir	7 669,43 \$
Salaires nets payés en décembre 2016	23 239,05 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	63 737,71 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 10 janvier 2017	29 894,88 \$
Total des dépenses au 10 janvier 2017 :	124 541,07 \$

Il est proposé par la conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 10 janvier 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

25. Varia

(2017-01-1981)

a) Société protectrice des animaux de Drummondville : Autoriser le versement pour le contrôle animalier pour l'année 2017 au montant de 1 807,58 \$, taxes incluses

Attendu que le contrat de service de la Société protectrice des animaux de Drummondville est valide et a été signé pour les années 2015-2016-2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre et résolu d'autoriser le versement à la Société protectrice des animaux de Drummondville pour le contrôle animalier 2017 sur le territoire de la municipalité, au coût de 1 807,58 \$, taxes incluses.

27. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Robert Boucher, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Jeux d'eau
- Embauche d'étudiants
- Consultation publique
- Micro-maisons et ensemble résidentiel

28. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever l'assemblée à **20 heures et 3 minutes**.

M. Robert Boucher
Maire

M. Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

M. Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière